





# Bordereau de signature

## DEL2017\_0122



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/07/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/07/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-07-07)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2017\_ 0122

Arrondissement de  
**TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 21h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. RATOUCHE, Mme NEDJARI, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M. NYA NJIKÉ, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, M. BARDET, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M. TIENG qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. CALAMITA,  
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à Mme NATALE,  
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,  
Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à M. DIOGO,  
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,  
M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,  
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme JULIAN.

**ABSENTS** : Mme PELLICOLI, M. NGUYEN et Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Alain FONTAINE

Point n° 6 : Conclusion du marché public de services N° 2017/020 relatif à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et des disconnecteurs.

Portant Conclusion du marché public de services n°2017/020 relatif à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, et des disconnecteurs (2)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles 4 et 42-1°-a) de l'Ordonnance du 23/07/2015 et les articles 25-I-1°, 33, 66 à 68 du Décret du 25/03/2016 relatifs aux Marchés Publics,

**VU** le dossier de consultation des entreprises relatif au marché public de services n°2017/020 concernant l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, et des disconnecteurs,

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé simultanément, le 27 avril 2017, et publié le 29 avril 2017 au BOAMP sous la référence n°17-57278 et au JOUE sous la référence n°2017/S 084-163519, portant sur ledit marché public de services,

**VU** la convocation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) adressée par courriel à ses membres le 29 mai 2017 pour une réunion le 19 juin 2017 à 15h30, en Salle des Commissions,

**VU** le tableau d'ouverture des plis,

**VU** le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir le critère de la Valeur technique à 60 % et le critère du Prix à 40 %,

**VU** le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 19 juin 2017,

**CONSIDÉRANT** les deux plis reçus dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au lundi 29 mai 2017 à 12 heures), et qu'une seule candidature a été admise, celle de la Société IDEX ENERGIES qui présente les garanties et compétences nécessaires pour la réalisation du marché,

**CONSIDÉRANT** que l'offre de la société IDEX ENERGIES est économiquement avantageuse,

**CONSIDÉRANT** la décision de la CAO d'attribuer, à l'unanimité de ses membres à voix délibératives, au regard des critères de jugement pondérés des offres susvisés, le marché à la société IDEX ENERGIES,

- suite DEL2017\_ 0722

Portant Conclusion du marché public de services n°2017/020 relatif à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, et des disconnecteurs (3)

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur M. RATOUCHNIAK, Maire-adjoint chargé des Finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE :**

- de la procédure d'appel d'Offres Ouvert du 29 mai 2017, pour la passation du marché public de services n°2017/020 relatif à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et des disconnecteurs,

- de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville réunie le 19 juin 2017 relative à son attribution.

**DÉCIDE** de conclure avec la Société IDEX ENERGIES, sise 72 avenue Jean-Baptiste Clément BOULLOGNE BILLANCOURT (92100), le marché public de services n°2017/020 relatif à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et des disconnecteurs, traité en marché unique et comprenant :

-une partie fixe portant « Maintenance préventive Type P2 », traitée en marché ordinaire, pour le montant global et forfaitaire annuel de 52 300 € HT (62 760 € TTC) ;

-une partie variable portant « Maintenance corrective Type P3 », traitée en marché fractionné, de type accord-cadre à bons de commande, sans minimum et sans maximum annuel en montant ou en quantités, et réglée sur la base des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires (BPU), ou en cas de recours hors BPU sur la base des tarifs toute clientèle auxquels il sera appliqué une remise de 37%.

Ce marché est conclu pour une durée initiale d'un(1) an, à compter de sa date de notification fixée le 1<sup>er</sup> août 2017, ensuite reconductible tacitement trois(3) fois, par période annuelle, à sa date anniversaire, sans que sa durée totale n'excède quatre(4) ans.

**DIT** que les crédits correspondants aux besoins seront inscrits aux budgets 2017 et suivants.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce marché de services.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.  
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	07 JUL. 2017
Publié le	07 JUL. 2017